



Pension alimentaire non versée

Par anamaeva

Bonjour,

Le père de mes enfants n'a pas versé la pension de mars et février 2013, et il n'a pas répondu aux 2 courriers déjà envoyés par mail. Il est patron de son propre cabinet de géomètre expert, donc il n'est pas salarié. Je vis depuis 15 ans en Espagne car mon ex me battait et je ne pouvais rester en France.

Aujourd'hui les enfants sont étudiants (19 et 22 ans) et sur le Jugement il est bien inscrit que « La pension doit être versée au-delà de la majorité légale en cas d'études normalement justifiées ou jusqu'à l'obtention d'un emploi rémunéré ». Cette pension est à verser à la mère le premier jour de chaque mois (jamais il l'a payé le 1er, toujours avec retard, là je n'ai jamais rien dit).

Vivant toujours en Espagne, comment dois-je m'y prendre pour réclamer la pension ? Je n'ai pas les moyens de payer un avocat ni en France, ni ici.

Est-il possible de faire cette démarche via le Trésor Public même s'il n'est pas salarié ?

Ou, dois-je faire un courrier au JAF de Melun là où avait été prononcé le divorce et statué sur les closes de la pension des enfants ?

Ou bien à la Cour d'Appel de Paris car nous avons été en appel mais cela ne correspondait pas à la pension, mais à sa violence et son alcoolisme ?

Ou faut-il que je saisisse le Tribunal Correctionnel pour défaut de paiement ?

J'avoue que je suis un peu perdue et les enfants ont vraiment besoin de cet argent pour payer leurs frais d'étudiants, logement, et vivre et manger ; la crise n'aidant pas, mes revenus sont incertains. A l'avance merci de m'aider à m'orienter car je ne sais pas vers qui me tourner vivant en Espagne. Salutations.

Par herve38940

Bonsoir où résident vos enfants ??

Par anamaeva

Les enfants résident avec moi en Espagne. Merci de votre intérêt.

Par anamaeva

Re bonsoir Hervé, les enfants résident avec moi en Espagne mais pas dans la même ville car ils sont étudiants. Ils sont en résidence. Ils rentrent les weekends. Encore merci de votre intérêt.